

(N° 142.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 12 AOUT 1919

---

Rapport de la Commission des Colonies, chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant des régularisations et des transferts au Budget du Congo belge de 1912 et allouant des crédits supplémentaires pour dépenses extraordinaires.

*(Voir les n° 392, session de 1912-1913, 256, session de 1918-1919, les Ann. parl. de la Chambre des Représentants du 7 août 1919 et le n° 135 du Sénat.)*

---

Présents : MM. STRUYE, président ; DRYON, VAN ORMELINGEN et KEESEN, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi a été adopté par la Chambre, le 7 août 1919, à l'unanimité des 114 membres présents.

Votre Commission l'approuve également et en propose l'adoption au Sénat.

*Le Rapporteur,*  
E. KEESEN.

*Le Président,*  
STRUYE.